

Partenariat avec la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – COIAB / Manaus (1989 - 2005)-Brésil

La fondation de la COIAB

La dynamique qui donna naissance à la COIAB est issue des nombreuses assemblées indigènes réalisées localement et régionalement avec l'appui de l'Eglise catholique progressiste et diverses organisations indigénistes depuis la moitié des années 70 et au cours des années 80. Les peuples indigènes ont pris conscience de la similitude des problèmes auxquels ils étaient confrontés. La participation indigène au processus de discussion de la Constituante dans les années 1986, 87 et 88 est la première expérience qui a permis l'émergence de dirigeants et des organisations qui ont donné naissance à la COIAB.

La création de la COIAB a été décidée en avril 1989 par treize organisations indigènes de l'Amazonie brésilienne au terme d'une assemblée réunissant les dirigeants des organisations indigènes déjà constituées localement ou régionalement, mais sans lien entre elles au niveau de l'Amazonie brésilienne.

La spécificité de la COIAB

Dans l'esprit des fondateurs, les sujets et les protagonistes de la lutte devaient être les organisations indigènes. La COIAB serait une instance et un espace de référence, d'articulation et de mobilisation de ces initiatives prises par les organisations indigènes. Le nom même de COIAB, une "coordination" est la traduction de cette volonté. Les fondateurs ne voulaient pas d'une "fédération", ni d'une "confédération" qui caractériseraient une instance supérieure aux organisations qui constituent sa base politique et institutionnelle. Les fondateurs ont défini un certain nombre de critères pour éviter le retour d'un mode de lutte centralisé et personnalisé conduit jusque-là par quelques leaders indigènes qui s'auto - désignaient leaders nationaux, mais avec bien peu d'insertion et de liens avec les communautés et organisations de base.

La COIAB en construction

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de l'Amazonie brésilienne une entité indigène veut coordonner l'action des organisations et des peuples de cette région du Brésil. Les distances, la diversité culturelle des peuples indigènes de la région, le caractère novateur de l'organisation, la nécessité de mettre en œuvre les nouveaux droits constitutionnels dans un contexte régional fortement marqué par l'hostilité des milieux économiques et politiques locaux, tout cela constitue un énorme défi à relever.

Il n'est pas étonnant d'avoir vu la COIAB chercher sa voie, tenter des expériences, parfois commettre des erreurs, connaître des périodes de doutes... Mais elle a toujours affirmé sa volonté de défendre les droits des indigènes. Depuis 1989, elle est la seule organisation

représentative des peuples indigènes de cette région. À ce titre elle est présente dans de nombreuses instances publiques

Le partenariat avec le MCI

Le partenariat COIAB – MCI a commencé en 1989. Il a duré une quinzaine d'années jusqu'en 2005. Le MCI a apporté son appui à la création de la COIAB et à son programme d'action par tranche de deux ans.

Il faut relever ici le rôle capital joué par l'indigéniste et sociologue helvético-brésilien, Silvio Cavuscens, dans la construction de ce partenariat. Il a fonctionné comme "interface", facilitant la compréhension des problèmes qu'il a fallu résoudre pour donner tout son sens au partenariat entre les deux organisations de cultures très différentes. La participation de Silvio au partenariat est aussi le fruit d'une collaboration avec deux autres organisations helvétiques : Terre des Hommes / Genève et E-Changer / Fribourg.

Les résultats obtenus

On l'a vu plus haut, la participation du mouvement indigène au processus d'élaboration de la Constitution de 1988 a permis l'émergence de leaders indigènes, mais aussi l'inscription de nouveaux droits pour les peuples indigènes. Au cours des quinze années de partenariat COIAB – MCI on a pu constater de nombreuses avancées parmi lesquelles :

- La consolidation du mouvement indigène organisé qui se traduit par une augmentation du nombre d'organisations indigènes.
- La présence de représentants indigènes (de la COIAB) dans de nombreuses instances de politiques publiques, tant au niveau des communes, des États et au niveau fédéral.
- L'appui donné à la démarcation de Terres Indigènes, souvent à travers des campagnes nationales et internationales. En 1992 - 1994 MCI a été l'un des protagonistes de la campagne européenne "Démarcation" conduite entre 1992 et 1995. C'était le pendant de la campagne "*Terra demarcada, vida preservada*" menée au Brésil. Cette pression a eu pour résultat la démarcation de Terres Indigènes d'envergure, comme par exemple celle des Yanomami en 1992.
- Les politiques différenciées de santé. Les organisations indigènes et la COIAB ont souvent dénoncé les carences du service de santé indigène. Elles ont obtenu la création des Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes – DSEI
- L'éducation différenciée. Les organisations indigènes et la COIAB font pression et commencent à obtenir la mise en œuvre d'une éducation différenciée, avec un enseignement bilingue par exemple.
- Les programmes et projets de développement durable. La participation indigène a permis la réalisation d'initiatives de développement durable, notamment pour la subsistance des communautés.

Actuellement

En 2012, la COIAB regroupe 75 organisations. Elle prépare la Conférence Rio+20 qui aura lieu au mois de juin.

Remerciements

L'appui financier – évalué à près de 1,5 million de CHF - apporté par le MCI à la COIAB entre 1989 et 2005, l'a été par l'intermédiaire de la Fédération Genevoise de Coopération subventionnée par des collectivités publiques, entre autres, la DDC, le Canton et la Ville de Genève et les communes de Bernex, Carouge, Grand-Saconnex, Meinier et Vernier.

Au nom de son partenaire, le MCI tient à remercier chaleureusement les uns et les autres de leur générosité.



Assemblée générale de COIAB-Mai 96